



Direction des Familles et de la Petite Enfance  
Mission Familles

**2023 DFPE 81 DAC/DDCT** – Subventions (92.500 euros) et avenant à l'association « Réseau Môm'Artre », pour ses actions visant à permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12e, 13e, 14e, 18e, et 20e arrondissements.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris se mobilise pour permettre aux enfants de bien grandir et s'épanouir, pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et les aider à concilier leurs vies familiale, professionnelle et personnelle.

Aussi, il vous est proposé d'accorder une subvention à l'**association « Réseau Môm'Artre »** pour le fonctionnement de ses antennes parisiennes.

L'association « Réseau Môm'Artre » propose aux familles parisiennes de faciliter leur quotidien en conciliant accueil périscolaire et épanouissement des enfants à travers la pratique artistique. À Paris, elle coordonne actuellement six antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Ces lieux accueillent les enfants de 4 à 11 ans après l'école et jusqu'à 20h (en allant les chercher à l'école), les mercredis et pendant les vacances scolaires.

En 2022, 706 familles ont bénéficié de cette action, soit 887 enfants et 1 288 parents.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'organisation de l'activité de l'association, dont notamment l'activité des antennes, à compter du 2<sup>e</sup> semestre 2023. En conséquence, il est proposé de procéder au versement d'une subvention relative au fonctionnement des 6 antennes pour les 6 premiers mois de l'année 2023. Une subvention relative à l'activité du 2<sup>e</sup> semestre 2023 pourra être proposée à un prochain conseil de Paris.

Des actions soutenues par la DAC et la DDCT viennent compléter ce soutien :

- Direction des Affaires Culturelles : projet « Art et Culture ».  
Les actions culturelles de « Réseau Môm'Artre » incluent une pédagogie artistique permettant de développer la curiosité, la créativité et l'ouverture d'esprit. Elles ont pour objectif de réduire la fracture sociale à travers la démocratisation de la pratique culturelle, de proposer des

structures culturelles de proximité et de créer de l'activité professionnelle pour des artistes. Elles concernent les 6 antennes parisiennes de Môm'Artre.

- Direction de la Démocratie des Citoyens et du Territoire :
  - Service de l'Engagement Citoyen et Associatif (SECA) : projets « Animation de la vie locale » dans les 13e, 14e et 20e ;
  - Service Politique de la Ville (SPV) : projet « valorisation des quartiers et renforcement du lien social dans les quartiers » dans les 13e et 20e.

Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de signer un avenant à convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Réseau Môm'Artre » et de lui attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention d'un montant global de 92.500 € selon la répartition suivante :

- 70.500 € de la DFPE
- 5.000 € de la DAC
- 11.000 € de la DDCT- SPV
- 6.000 € de la DDCT- SECA

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DFPE 81 DAC/DDCT** – Subventions (92.500 euros) et avenant à l'association « Réseau Môm'Artre » pour ses actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 22/04/2022 par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu l'avenant signé le 11/07/2022 (délibération 2022 DDCT 68) par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu l'avenant signé le 18/08/2022 (délibération 2022 DAC 271) par l'association « Réseau Môm'Artre » et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Réseau Môm'Artre » et la signature d'un avenant,

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2e commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire BOUX au nom de la 5e commission,

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission,

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN au nom de la 7e commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 22/04/2022, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association « **Réseau Môm'Artre** » ayant son siège social 204, rue de Crimée (19e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 92.500 euros au titre de l'année 2023 est allouée à l'association « Réseau Môm'Artre » (N° tiers PARIS ASSO : 19394) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Fonctionnement des 6 antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements.  
(2023\_05059 / DFPE : 70.500 €) ;
- Projet « Art et Culture » dans les 6 antennes parisiennes (2023\_05060 / DAC : 5.000 €) ;
- Môm'Tolbiac : « Pas comme moi » (13e) (2023\_05061 /DDCT-SECA : 1.500 €) / (2023\_05062/DDCT-SPV : 1.000 €) ;
- Môm'Didot : « Mom'consommation durable et responsable » (14e) (2023\_05067 /DDCT-SECA : 2.500 €) ;
- Môm'Pelleport : « Pelleport en vert » 20e Belleville (2023\_05064 /DDCT-SECA : 1.000 €) / (2023\_05065 /DDCT-SPV : 4.000 €) ;
- Môm'Ganne : « Acteurs de ton quartier » 20e Portes (2023\_05063 /DDCT-SECA : 1.000 €) / (2023\_05066 /DDCT-SPV : 6.000 €).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante de 92.500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2023 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits selon la répartition suivante :

- DFPE : 70.500 €
- DAC : 5.000 €
- DDCT- SPV : 11.000 €
- DDCT- SECA : 6.000 €

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**